

REEPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 87424 du 27/3/84 /MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

portant reclassement et nomination de Madame LINGANZI née MATSALOU (Pauline), Institutrice de 5<sup>e</sup> échelon, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.12.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

\* (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

D.G.B. (/u le décret n° 59/3 du 30.1.1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-1304MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-1954FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u ledécret n° 62-1954FP du 5.7.1962 Fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-1964FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 54-165, du 21.6.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

D.C.F. (/u le décret n° 67-504FP-BE du 24.12.1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80-630 du 27.12.1980, portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84-656 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85-1423 du 7.12.85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85-1434 du 17.12.85, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

...../.....

(/u le décret n° 85-263 du 5.01.1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u l'arrêté n° 220-MEN-DGA-DPAA du 17.01.1984 portant promotion d'Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B hiérarchie I, des services Sociaux de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1983 ;

(/u l'arrêté n° 5C99-MJT-SGFPT/DGFP/1012/3 du 9.01.1979, autorisent Madame LINGANZI née MATSALOU (Pauline), Institutrice de 2<sup>e</sup> échelon à suivre un Stage de Formation d'Enseignement Préscolaire ou de Pédagogie en U.R.S.S.

(/u la lettre n° 414 MESS-DGES-DPAA du 6.01.1985, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé ;

### DÉCRET :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 64-165 du 22.05.1964 ~~et suivants~~, Madame LINGANZI née MATSALOU (Pauline), Institutrice de 5<sup>e</sup> échelon, indice 820, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I, des services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master OF ARTS en Histoire, délivré par l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA de Moscou, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1<sup>e</sup> échelon, indice 830 ACC = 1 an 11 mois et 29 Jours.

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 30.01.1985, date effectivue de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera ~~annoncé~~ publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./.

Brazzaville, le 27 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publi-  
que/et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Ange Edouard POUNGWI

### AMPLIATIONS :

|                    |   |
|--------------------|---|
| - JORPC .....      | 1 |
| - DGFP-DGPDS ..... | 3 |
| - D.G.B. .....     | 3 |
| - D.C.F. .....     | 1 |
| - MESS .....       | 3 |
| - DPAA .....       | 3 |
| - DOSSIERS .....   | 3 |
| - INTERESSÉE ..... | 1 |
| - SGC/BC .....     | 2 |
| - DGFP/BST .....   | 2 |